Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le 20/03/2025
ID : 007-240700864-20250318-MP2025_07-CC

DECISION DU 18 MARS 2025 PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHE A BONS DE COMMANDE DE MAITRISE D'ŒUVRE RESEAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA CC DRAGA

Décision : MP 2025-07

La Présidente de la Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche,

Vu,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 juillet 2020 donnant délégation à la Présidente,

Considérant,

- Qu'une consultation en procédure formalisée a été lancée le 28 novembre 2024;
- Que 3 entreprises ont fait une offre ;
- Qu'un rapport d'analyse des offres a été établit selon les critères du règlement de consultation ;
- Que la commission des marchés publics de la CC DRAGA s'est réunie le 27 février 2025 ;
- Que les non retenus ont été notifiés le 05 mars 2025 ;

DECIDE

Au nom de la Communauté de Communes Du Rhône aux Gorges de l'Ardèche (DRAGA),

- **D'attribuer** le marché à bons de commande de maitrise d'œuvre travaux d'extension et de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif sur le territoire de la CC DRAGA à GEO-SIAPP (2 avenue Jean Monnet 07204 Aubenas cedex) jusqu'au 31 décembre 2027 pour un montant maximum de 450 000€ sur la durée du marché;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce marché ;

Le directeur général des services de la communauté des communes est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise :

- Au service de la gestion comptable
- A la Préfète de l'Ardèche

Fait à Bourg St Andéol,
Le 18 mars 2025,

La Présidente,

Françoise GONNET TABARDEL

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250318-MP2025_07-CC